



PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

**LE SERVICE DE LA
NAVIGATION AÉRIENNE OUEST**

ET

**LA LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE ET LE
COMITÉ RÉGIONAL DE VOL A VOILE DE
NORMANDIE**

**Relatif au déclassement en classe G
d'une portion de la TMA 2 Deauville**

Réf :	PROT_RG_FFVL_170726
Version :	2.0
Statut :	Approuvé
Date d'application :	26 juillet 2017

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE OUEST ET LA LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE ET LE COMITÉ RÉGIONAL DE VOL A VOILE DE NORMANDIE	Déclassement TMA au profit d'une activité vol à voile
--	--

LISTE DE DIFFUSION

POUR ATTRIBUTION :

Organisme de contrôle d'approche de Deauville	1 ex
Ligue de Vol Libre de Normandie	2 ex
Comité Régional de Vol à Voile de Normandie	1 ex

COPIES :



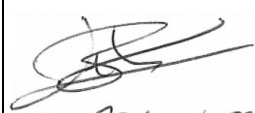


Service de la Navigation Aérienne Ouest – Service Exploitation – Subdivision Contrôle	1 ex
Tour de contrôle de Caen	1 ex

ENREGISTREMENT DES MODIFICATIONS

Version	Date	Changements	Pages modifiées
V 1	28 janvier 2009	Création	
V1.2	20 novembre 2009	Modification espace	Toutes
V 1.3	20 février 2013	Reconduction	Toutes
V 2.0	21 juillet 2017	Renouvellement	Toutes

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE OUEST ET LA LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE ET LE COMITÉ RÉGIONAL DE VOL A VOILE DE NORMANDIE	Déclassement TMA au profit d'une activité vol à voile
--	--

VALIDATION

	NOM	FONCTION	DATE	SIGNATURE
RÉDACTION	Philippe PONTHIEUX	Chef de la Circulation Aérienne de Deauville	21/07/17	
VÉRIFICATION	Valérie ROQUES	Subdivision contrôle du SNA-Ouest	21/07/2017	
APPROBATION	Laurent GERMAIN	Service Exploitation SNA-O	21/07/17	 P.O Béatrice (LEBlou)
APPROBATION	Y. DUPIN L. PÉREZ	Président de la Ligue de Vol libre de Normandie (LNVL) FFVV Falaise	26/7/17 24/07/17	 

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE OUEST ET LA LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE ET LE COMITÉ RÉGIONAL DE VOL A VOILE DE NORMANDIE	Déclassement TMA au profit d'une activité vol à voile
--	--

1 Origine

- . Avis CCAGALS Ouest – Réunion du 10 septembre 2008 et du 9 Septembre 2009
- . CRG EA Nord Ouest - 40° réunion ordinaire du 23 octobre 2008 et 42° réunion du 8 octobre 2009.

2 But

Le présent protocole a pour but de décrire les méthodes et les conditions nécessaires à la mise en œuvre du déclassement en espace de classe G de la TMA Deauville partie 2, de 2500 à 4500ft AMSL.

La TMA 2 est décrite dans l'AIP France, partie ENR.2.3 (TMA)

Ce protocole est mis en œuvre au profit de la Ligue de vol libre et du comité régional de vol à voile de Normandie, qui expriment le besoin de pouvoir rallier la côte depuis le Sud de la CTR de Caen sans contrainte de radio ni de transpondeur.

3 Conditions de déclassement en classe G de la partie de TMA 2 Deauville

3.1 Conditions météorologiques

Le déclassement en espace de classe G ne pourra être demandé que si les conditions VMC sont présentes dans l'espace aérien contrôlé.

3.2 Identification du demandeur

Le déclassement en espace de classe G ne pourra être demandé que par une personne accréditée dont les coordonnées figurent en annexe III. Lorsque l'espace est désactivé, tous les usagers peuvent y évoluer.

Le demandeur donnera son nom et son N° de téléphone.

3.3 Préavis, durée et fin du déclassement

- La désactivation ne sera possible que les samedis, dimanches, jours fériés et « ponts » identifiés, l'après-midi pour une tranche continue qui sera négociée lors de la demande mais qui ne sera pas inférieure à deux heures environ.
- La désactivation sera demandée au plus tard 1 heure avant l'heure de désactivation souhaitée par téléphone à Deauville APP/Info **qui en informe immédiatement Caen TWR**. La désactivation n'est possible qu'en l'absence de vol IFR commercial programmé à Caen.
- Le créneau de désactivation négocié entre le contrôleur d'APP/Info et le demandeur sera retransmis au contrôleur TWR de Caen. Le créneau de désactivation ne pourra être modifié dans un sens ou un autre. A l'heure de fin de désactivation, les usagers devront impérativement avoir quitté l'espace.

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE OUEST ET LA LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE ET LE COMITÉ RÉGIONAL DE VOL A VOILE DE NORMANDIE	Déclassement TMA au profit d'une activité vol à voile
--	--

4 Activité IFR

En cas de besoin, l'activité IFR reste possible en espace aérien contrôlé à Caen en utilisant la procédure VOR 13 suivie au besoin d'une MVL (Manœuvre à Vue Libre) pour la piste 31. Les vols IFR ne devront pas sauf urgence ou sur leur demande expresse, pénétrer dans la partie de TMA désactivée.

En cas d'attente sur le VOR < 5000ft, il est nécessaire d'informer le pilote que l'attente se développe pour partie en classe G.

5 Services rendus

Les services rendus dans l'espace déclassé sont ceux afférents à un espace de classe G, à savoir l'information et l'alerte aux aéronefs connus.

6 Information des usagers

L'information de la désactivation sera connue des usagers sur la fréquence de l'ATIS de Deauville et sur les fréquences TWR de Caen et APP/FIS de Deauville. Les contrôleurs préciseront obligatoirement aux usagers l'heure de fin de désactivation.

L'information sera également disponible en contactant par téléphone l'ATIS de Deauville (Annexe 1)

7 Refus de déclassé

Des circonstances particulières, planifiées ou imprévisibles, pourront contraindre le gestionnaire de l'espace à refuser le déclassé. Tout refus devra être motivé. En cas de panne radar, l'espace ne pourra pas être déclassé.

La désactivation ne sera possible qu'en absence de vol IFR commercial programmé à Caen.

8 Traitement des événements

Conformément aux exigences du système de management de la sécurité, tout incident relevé par les organismes de contrôle ou les usagers signataires fera l'objet d'une réunion entre les signataires afin d'analyser l'évènement et de rechercher des axes d'amélioration possibles.

Le non-respect des termes du protocole constaté par les organismes de contrôle pourra conduire au dépôt d'une fiche d'infraction à l'encontre du contrevenant.

Des manquements graves et répétés aux dispositions de ce protocole pourront conduire à sa suspension et à sa renégociation.

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE OUEST ET LA LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE ET LE COMITÉ RÉGIONAL DE VOL A VOILE DE NORMANDIE	Déclassement TMA au profit d'une activité vol à voile
--	--

10 Durée du protocole

Le présent protocole est valable un an avec reconduction tacite, sauf dénonciation d'une des parties. Il devra être renouvelé entièrement tous les 3 ans ou à défaut à chaque modification des espaces précités ou évolution des procédures d'exploitation ayant un impact sur ce protocole. Ce protocole peut être dénoncé à tout instant et sans préavis, par chacune des parties. Il prend effet à compter du 26 juillet 2017.

11 Bilan de fonctionnement

Les représentants du SNA, la ligue de vol libre et le comité régional de vol à voile de Basse Normandie effectueront un bilan de fonctionnement chaque année à l'issue de la saison. Le protocole pourra en fonction du retour d'expérience être modifié.

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE OUEST ET LA LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE ET LE COMITÉ RÉGIONAL DE VOL A VOILE DE NORMANDIE	Déclassement TMA au profit d'une activité vol à voile
--	--

ANNEXES

À sa date d'application, le présent protocole comporte 4 annexes.

- Annexe I : Moyens de liaison radio et téléphonique
- Annexe II : Carte des espaces aériens concernés
- Annexe III: Liste des usagers autorisés à demander la désactivation de la portion de TMA2
- Annexe IV: Correspondants

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE OUEST ET LA LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE ET LE COMITÉ RÉGIONAL DE VOL A VOILE DE NORMANDIE	Déclassement TMA au profit d'une activité vol à voile
--	--

Annexe I

Moyens de liaison

Date d'effet : 26 juillet 2017
 Date de révision :
 Changement :

1. Liaisons téléphoniques

N° d'appel pour demander le déclassement : **Deauville APP/Info au 02.31.65.65.38**
N° d'appel pour connaître l'état du déclassement : **Deauville ATIS au 02.31.65.65.36**

Autres numéros :

Caen TWR :	02.31.26.09.18
Chef Circulation aérienne Caen :	02.31.26.56.81
Chef circulation aérienne Deauville	02.31.65.65.37
SNA Ouest - Subdivision Contrôle :	02 28 00 25 30/32

2. Télécopie

Caen TWR :	02 31 26 24 43
Deauville APP/Info :	02 31 64 66 72

3. Fréquences

Caen TWR :	134.525 MHz
Deauville APP/Info :	120.350 MHz
Deauville ATIS :	119.175 Mhz
Vol libre :	143.9875 Mhz

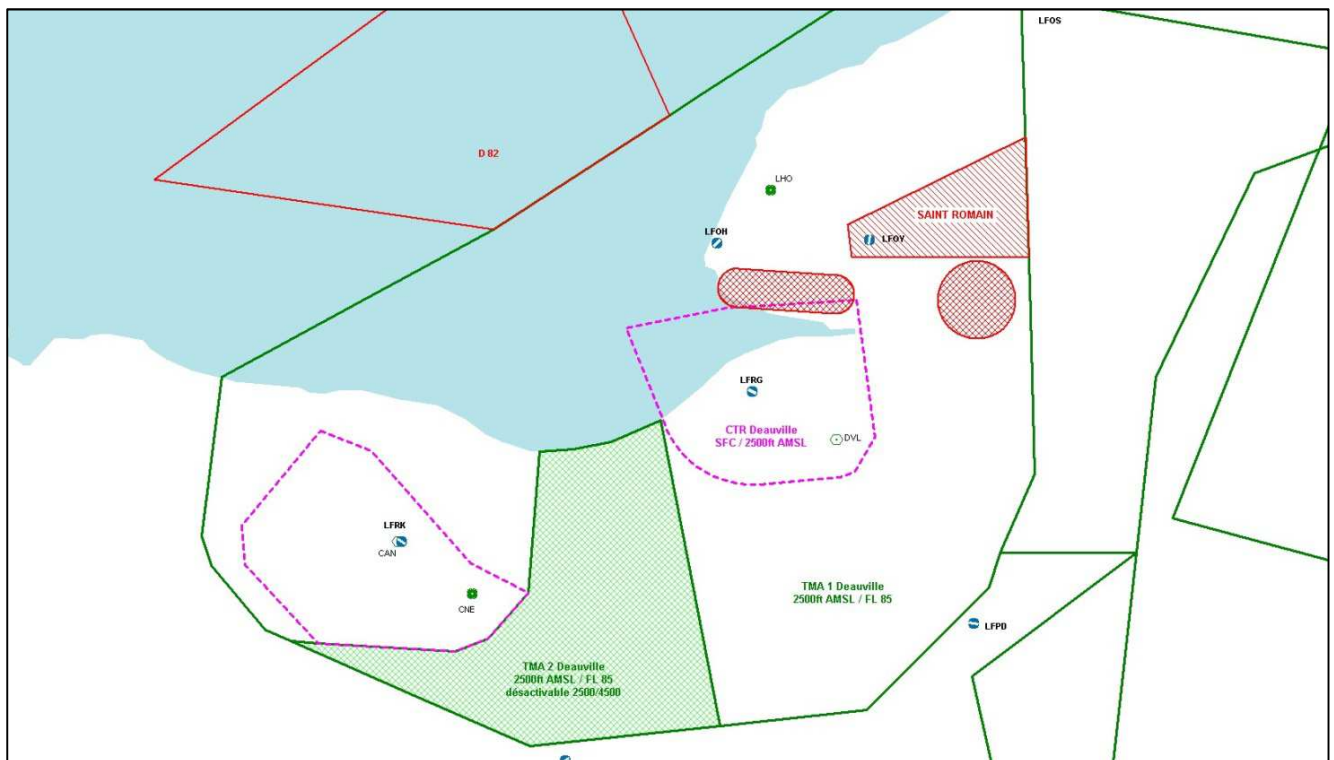
Annexe II

Carte des espaces

Date d'effet : 26 juillet 2017

Date de révision :

Changement :



PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE OUEST ET LA LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE ET LE COMITÉ RÉGIONAL DE VOL A VOILE DE NORMANDIE	Déclassement TMA au profit d'une activité vol à voile
--	--

Annexe III

Liste des usagers autorisés à demander la désactivation de la portion de TMA2

Date d'effet : 26 juillet 2017

Date de révision :

Changement :

Nom	N° Téléphone	Fonction
Sébastien PIZAK	06.13.42.12.37	Référent Espace Aérien - LNVL
Thibaut LAVOLET	06.34.46.61.94	Adjoint Responsable Compétition Parapente LNVL
Patrice YBERT	06.89.79.50.49	Responsable Compétition Delta LNVL
Marc JEANNE	06.08.14.37.28	Correspondant AS ICARE
Jean Luc VIAL	06.72.22.42.62	FFVL LNVL
Laurent PEREZ	06.61.61.12.15	FFVV Falaise
Philippe LECLERC	06.09.94.58.13	Référent Espace Aérien - FFVL

Sigle	Définition
LNVL	Ligue de Normandie de Vol Libre
FFVL	Fédération Française de Vol Libre
FFVV	Fédération Française de Vol à Voile

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE OUEST ET LA LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE ET LE COMITÉ RÉGIONAL DE VOL A VOILE DE NORMANDIE	Déclassement TMA au profit d'une activité vol à voile
--	--

Annexe IV

Correspondants

Date d'effet : 26 juillet 2017

Date de révision :

Changement :

1 SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE OUEST

Correspondant	Adresse postale
Le chef de la subdivision contrôle SNA-O ☎ : 02.28.00.25.30 Fax : 02.28.00.25.19 E mail : sna-o-e-ct-ld@aviation-civile.gouv.fr	Monsieur le chef du Service de la Navigation Aérienne Ouest (SNA/O) Aéroport de Nantes Atlantique BP74 308 44343 Bouguenais Cedex

Correspondant	Adresse postale
Le chef de la Circulation Aérienne de Deauville ☎ : 02.31.65.65.37 Fax : 02.31.65.65.50 E mail : sna-o-cca-lfrq-ld@aviation-civile.gouv.fr	Monsieur le chef de la circulation aérienne Service de la Navigation aérienne Ouest Aérodrome de Deauville-Normandie 14130 Saint Gatien des bois

Correspondant	Adresse postale
Le chef de la Circulation Aérienne de Caen Carpiquet ☎ : 02.31.26.56.81 Fax : 02.31.26.09.19 E mail : sna-o-cca-lfrk-ld@aviation-civile.gouv.fr	Le chef de la Circulation Aérienne Service de la Navigation aérienne Ouest Aérodrome de Caen Carpiquet 14650 Carpiquet

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE OUEST ET LA LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE ET LE COMITÉ RÉGIONAL DE VOL A VOILE DE NORMANDIE	Déclassement TMA au profit d'une activité vol à voile
--	--

2 LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE

Correspondant	Adresse postale
Le Président de la Ligue de Vol Libre de Normandie Port : 06.07.30.78.67 E-mail : president.lnvl@gmail.com	Monsieur le Président de la Ligue de Vol Libre de Normandie 2 rue Maurice Souriau 14000 CAEN

Correspondant	Adresse postale
Le référent Espace Aérien de la Ligue de Vol Libre de Normandie ☎ : 02.35.91.56.65 Port : 06.13.42.12.37 E-mail : sebastien.pisak@ac-rouen.fr	Monsieur Sébastien PISAK 95 impasse de la Briqueterie 76190 CARVILLE-LA-FOLLTIERE
Le référent Espace Aérien du Comité Régional de Vol à Voile de Normandie ☎ : 02.31.90.09.08 Port : 06.61.61.12.15 E-mail : perezclmsim@gmail.com	Monsieur Laurent PEREZ 42 rue Emile ZOLA 14120 MONDEVILLE